

Démarche : Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour par ISSO avant dépôt auprès des Préfectures de l'Isère et de la Drôme

Organisme : International Students & Scholars Office (ISSO)

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce service est proposé par **l'International Students & Scholars Office (ISSO) de l'UGA** à l'ensemble des étudiants, doctorants, chercheurs et leurs conjoints effectuant leur séjour d'études ou de recherche à l'UGA ou dans l'un des établissements partenaires à **Grenoble et Valence**.

Il a pour but de vous aider à constituer votre dossier de demande de titre de séjour pour motif d'études ou de recherche **avant le dépôt auprès des Préfectures de l'Isère et de la Drôme**.

Pourquoi utiliser cet outil ?

Si vous soumettez un dossier incomplet ou non conforme à la Préfecture, les délais de traitement de votre demande peuvent être rallongés de plusieurs mois, et aboutir à un refus.

Ce formulaire permet à ISSO de :

- Vous donner des précisions sur les documents demandés par les Préfectures

- Vérifier votre dossier de demande de titre de séjour avant dépôt en ligne ou sur rendez-vous

Le délai de vérification par ISSO est en moyenne d'une dizaine de jours, un peu plus à la rentrée lors du pic des demandes.

Traitement de vos données

L'Université Grenoble Alpes, 621 avenue centrale 38401 Saint-Martin-d'Hères, est responsable du traitement de vos données sur cette démarche.

Ce traitement, dont la base légale est la mission d'intérêt public, est nécessaire à la vérification de votre dossier de demande de titre de séjour.

Les destinataires de vos données sont les services de la Direction Développement

International & Territorial de l'Université Grenoble Alpes ainsi que la Direction

Interministérielle du Numérique (DINUM) qui met à disposition la plateforme et héberge les données.

Les données collectées ne seront utilisées que dans le cadre de ce traitement, elles ne font

l'objet d'aucun transfert à des tiers et sont conservées 12 mois puis supprimées.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de modification en prenant contact à l'adresse

suyvante : isso@univ-grenoble-alpes.fr

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p
A lire avant de commencer

- Ce service est proposé par l'International Students & Scholars Office (ISSO) de l'Université Grenoble Alpes.

- Cet outil ne permet pas le dépôt direct de dossier pour une demande de titre de séjour auprès des Préfectures de l'Isère ou de la Drôme, il s'agit uniquement d'une vérification préalable.

- La vérification du dossier par ISSO ne garantit pas son acceptation par les services préfectoraux.

- Seules les demandes concernant les statuts liés aux étudiants et chercheurs seront vérifiées, les autres demandes (salarié, asile, etc.) ne seront pas traitées.

- De même, seules les demandes des personnes résidant en Isère ou dans la Drôme seront examinées.

- Si vous souhaitez connaître le détail de la procédure de demande de titre de séjour, rendez-vous sur le portail international de l'UGA: <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/> > Votre séjour à l'UGA > Visas et titres de séjour

Situation personnelle

Vous habitez en

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Isère (Grenoble)

☐ Drôme (Valence)

Votre composante / organisme (ou celui de votre conjoint)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ CUEF (UGA)

☐ École universitaire de technologie (EUT - UGA)

☐ ENSAG (UGA)

☐ Faculté d'économie de Grenoble (UGA)

☐ Faculté de droit (UGA)

☐ Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (UGA)

☐ Faculté des sciences (UGA)

☐ Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management (UGA)

☐ Institut d'urbanisme et de géographie alpine (UGA)

☐ Sciences Po Grenoble (UGA)

☐ ESAD

☐ Grenoble Ecole Management (GEM)

☐ CEA

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

☐ CNRS

☐ ESRF

☐ ILL

☐ Inrae

☐ Inria

☐ Inserm

☐ Autre (Grenoble ou Valence)

☐ Autre (Hors Grenoble ou Valence)

Vous possédez actuellement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Un visa C « Étudiant-concours »

☐ Un visa Long Séjour "Mineur Scolarisé"

☐ Un visa Long Séjour (durée de 3 mois)

☐ Un visa Long Séjour Valant Titre de Séjour VLS-TS (durée entre 4 et 12 mois)

☐ Une "APS Jeune Diplômé"

☐ Un Récépissé

☐ Un Titre de séjour "longue durée-UE" délivré par un autre pays européen

☐ Une carte de séjour

☐ Autre

Type de carte de séjour demandée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ "Étudiant" ou "Étudiant - Programme de mobilité"

☐ "Talent - Chercheur"

☐ Certificat de résidence "scientifique chercheur" (Algériens)

☐ "Talent - Famille" (uniquement conjoints de chercheurs)

☐ Certificat de résidence "Vie Privée Familiale" (uniquement conjoints d'algériens)

☐ "Talent - Profession médicale et de la pharmacie"

☐ "Visiteur" (uniquement conjoints d'étudiants)

Effectuez-vous un doctorat ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Information pour les personnes éligibles à la carte résident longue durée UE

ISSO ne vérifie pas les documents correspondant aux demandes de cartes de résident de 10 ans.

Si vous êtes éligible à une carte "résident longue durée - UE" de 10 ans et souhaitez en

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour pour faire la demande, vous devrez apporter le jour de votre rendez-vous, en plus des documents habituels :

- Vos 5 derniers avis d'imposition en France (ou 3 selon votre nationalité)
- Vos 12 derniers bulletins de salaire
- Tout document permettant d'attester de la stabilité de vos ressources financières à venir (convention d'accueil encore valide, nouveau contrat de travail, etc.)
- Une attestation de droits à l'Assurance Maladie
- Une preuve d'une maîtrise du français supérieure ou égale au niveau A2 ou un diplôme français dispensé en français.

Votre numéro de téléphone

Optionnel, utilisé uniquement pour faciliter les échanges en cas de question sur votre dossier

Rappel

Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français (à l'exception de votre passeport). Plus d'informations sur le portail international de l'UGA : <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/>

Etat civil

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Passeport - Page de l'identité

Copie de la page comportant votre identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Passeport - Pages contenant un tampon d'entrée dans l'espace Schengen

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Carte de séjour (recto & verso) ou visa long-séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Confirmation de validation de votre visa long séjour

La "confirmation de validation de votre visa long séjour" est le fichier PDF que vous avez reçu à la fin de la validation de votre visa à l'arrivée en France.

Date d'expiration (fin) de votre visa ou titre de séjour actuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous êtes marié(e)

Acte de mariage (ou livret de famille)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire "Contrat d'engagement à respecter les principes de la République" signé

Toute personne qui demande de titre de séjour doit imprimer et signer un "contrat d'engagement à respecter les principes de la République" et le joindre à son dossier de demande de titre de séjour, dans la section "logement" de la plateforme nationale de dépôt des demandes.

Cette démarche est facultative mais recommandée pour les ressortissants algériens.

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Contrat-d-engagement-a-respecter-les-principes-de-la-Republique>

Photos d'identité

ISSO ne vérifie pas les photos d'identité.

Si vous déposez votre dossier sur la plateforme nationale dématérialisée, vous devrez fournir une photo suivant le format français "e-photo" :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habiles>

Si vous n'avez pas accès à la plateforme en ligne, elles doivent impérativement être récentes, au format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005.

Domicile

Domicile : votre situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je possède un justificatif de domicile à mon nom

☐ Je suis hébergé ou le justificatif est au nom de mon conjoint ou ma conjointe

Important

- Le justificatif doit être récent, le document doit faire apparaître une date inférieure à 6 mois.

Exemple : pour une demande déposée au 1er septembre, seuls les justificatifs comportant une date comprise entre le 1er mars et le 1er septembre seront acceptés.

- Votre nom doit apparaître sur le justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile

Documents acceptés :

* Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet

* Attestation d'assurance habitation (téléchargeable depuis l'espace en ligne de votre assureur)

* Attestation de résidence étudiante, signée et tamponnée

* Contrat de location (bail)

* Quittance de loyer délivrée par une agence de location

* Attestation d'un hôtel (datée de moins d'un mois) et copie de la dernière facture

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire « Attestation d'hébergement »

Le formulaire doit être complété et signé par la personne qui vous héberge.
Un modèle est disponible ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité de la personne qui vous héberge

Si votre hébergeant est de nationalité française ou européenne :
La copie de sa carte d'identité ou de son passeport

Si votre hébergeant est un ressortissant de pays tiers :
La copie de son titre de séjour (Si Visa de Long Séjour, joindre également le pdf de confirmation de validation.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge

Important : le justificatif doit être récent, le document doit faire apparaître une date inférieure à 6 mois. Exemple : pour une demande déposée au 1er septembre, seuls les justificatifs comportant une date comprise entre le 1er mars et le 1er septembre seront acceptés.

Documents acceptés :

- * Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet
- * Attestation d'assurance habitation
- * Attestation de résidence étudiante signée et tamponnée
- * Contrat de location (bail)
- * Quittance de loyer
- * Attestation d'un hôtel (datée de moins d'un mois) et copie de la dernière facture

Situation académique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat de scolarité

(Ou pré-inscription)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de réussite au concours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif programme de mobilité

Si votre programme comporte une mobilité obligatoire dans l'UE (double diplôme par exemple), joindre un justificatif de votre établissement mentionnant cette mobilité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevés de notes

Relevés de notes de l'année précédente et, si disponibles, ceux de l'année en cours.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre du directeur ou directrice de thèse

Lettre de votre directeur ou directrice de thèse précisant le sujet traité, la progression des recherches et la date probable de soutenance.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

☐ Dernier diplôme ou attestation de réussite obtenue en France

Si vous avez obtenu un diplôme de Licence ou Master en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche "Cursus Scolaire"

Indiquez uniquement le cursus suivi en France depuis votre arrivée.

Situation professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme au moins équivalent au grade de Master, obtenu en France ou à l'étranger

Master ou Doctorat

Je possède actuellement une convention d'accueil

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation Pôle Emploi indiquant le nombre de jours restants pour l'ARE OU Lettre explicative de votre situation

Si vous êtes en attente d'une convention d'accueil, joignez une lettre de votre laboratoire précisant la situation et la date de démarrage estimée de votre projet de recherche.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Votre convention d'accueil actuelle

Situations particulières

Permet uniquement à ISSO de mieux comprendre votre situation et vous accompagner dans vos démarches

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ma convention se termine dans les prochaines semaines / mois et je vais m'inscrire à Pôle Emploi

☐ Ma convention se termine dans les prochaines semaines / mois et j'ai une nouvelle convention d'accueil

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Nouvelle convention d'accueil

Ressources financières

Important

Vous devez justifier de ressources d'au moins 615 € par mois (6 150 € pour l'année académique), ou 450 € si vous êtes hébergé à titre gratuit.

Les documents doivent indiquer des montants en euros.

Les attestations bancaires étrangères doivent être tamponnées, signées et traduites par un traducteur assermenté.

Vous pouvez utiliser plusieurs sources pour justifier de vos revenus. Par exemple, un contrat de travail à 300 € par mois, plus une bourse de 400 € par mois.

Comment allez-vous justifier vos revenus ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

☐ Je suis pris en charge financièrement par un proche

☐ J'ai des ressources propres (contrat de travail, bourse, ressources sur votre compte en banque, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur de prise en charge ou attestation bancaire justifiant la programmation de versements vers votre compte

Pour l'attestation sur l'honneur de prise en charge, un modèle est disponible ci-dessous

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge

Si votre garant réside en France : copie de sa carte d'identité française ou européenne, ou de son titre de séjour en cours de validité

Si votre garant réside à l'étranger : copie de son passeport ou de sa carte d'identité (traduite par un traducteur assermenté si le document n'est pas en français) en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de ressources financières

Documents acceptés :

* Attestation bancaire de solde de compte (ex : « synthèse des soldes » ou « relevé de compte ») certifiant que vous possédez au moins 6150€ (4500€ si hébergé), datée de moins d'un mois.

* Attestation de bourse récente précisant le montant en euros et la durée de la bourse

* Contrat de travail avec copies des 3 derniers bulletins de salaire

* Contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou convention de stage

Ressources financières

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de ressources financières mensuelles

Situation de votre conjoint ou conjointe

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Titre de séjour ou Visa de long séjour actuel du conjoint

Si Visa Long Séjour valant titre de séjour, ajouter la confirmation pdf de sa validation en ligne.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat de scolarité du conjoint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Convention d'accueil du conjoint OU attestation pôle emploi des droits à l'ARE

Si votre conjoint renouvelle son titre sur la base des droits au chômage (Pôle emploi), attestation des droits à l'ARE délivrée par Pôle Emploi indiquant le nombre de jours pendant lesquels il ou elle percevra l'ARE.

Commentaires

Commentaires éventuels sur votre dossier (facultatif)

Si vous souhaitez apporter des précisions à l'équipe d'ISSO sur votre situation

Étudiants, chercheurs et conjoints : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour p

C'est terminé !

Une fois votre demande envoyée, vous recevrez un premier email de confirmation.

La vérification de votre dossier prend en général une dizaine de jours, un peu plus en période de rentrée universitaire, où nous recevons de nombreuses demandes.

Vous recevrez une notification par email pour vous informer de l'avis d'ISSO.